Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 3

Artikel: À propos du rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le rapport du général sur le service actif de 1939-1945
Autor: Rapp
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348369

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos du Rapport du Conseil fédéral

à l'Assemblée fédérale concernant le Rapport du général sur le service actif de 1939-1945

Les polémiques qui se sont allumées après la publication du Rapport du général sont encore dans toutes les mémoires. Quelques flammèches brûlent encore ici et là, ravivant la pénible impression de scandale et d'amertume suscitée récemment à tous les échelons de l'armée.

Le spectacle inattendu d'officiers généraux croisant la plume sous les yeux du public ahuri aurait-il pu être évité ? Certains l'affirment, prétendant que le général aurait dû scinder son rapport en deux parties, l'une destinée au grand public, l'autre, secrète, réservée au Parlement et au Conseil fédéral seuls.

Solution dangereuse, selon nous. Tôt éventée, elle n'eût pas manqué d'aggraver l'impression générale de suspicion et de malaise. L'ancien commandant en chef a été bien inspiré de montrer à tous un tableau fidèle de son activité et des travaux de l'armée, sans craindre d'y mêler les ombres aux lumières. Chaque page de son texte donne l'impression d'une critique non pas chagrine et négative, mais constructive et optimiste. Seules, la malveillance d'individus aigris et une démagogie partisane, secrètement et foncièrement hostile à toute autorité et à toute hiérarchie, pouvaient en fausser la portée par de déloyales citations sans contexte. Cependant, les excès mêmes de ces déformations les ont condamnées, et ce n'est pas un moindre mérite de notre démocratie que de savoir s'exposer à de semblables secousses et de les supporter sans faiblir.

Le rapport que le Conseil fédéral a présenté aux Chambres en réponse à celui du général, au début de cette année, a beaucoup contribué à l'apaisement des esprits. Rédigé avec une sage lenteur, il a vu le jour au moment où ceux-ci se calmaient déjà. Le ton en est courtois et modéré. L'écho a été bon. La mauvaise période est bien passée.

Nous ne pouvons nous livrer ici à un commentaire étendu de ce document, riche en aperçus et considérations de toutes sortes. Dans une première partie, les auteurs répondent à diverses critiques ou apportent quelque tempérament aux considérations de l'ancien commandant en chef relatives à la préparation de l'armée à la guerre et au service actif. Dans une deuxième partie, ils exposent, avec quelque générosité, leurs vues sur les enseignements de la guerre dont il faudra tenir compte pour le renforcement futur de notre défense nationale. Ce chapitre, cela va sans dire, fournira encore matière à de nombreuses études.

La confrontation des pages des deux rapports consacrées au passé renforce chez le lecteur impartial la conviction qu'une des conditions les plus essentielles à la direction efficace du pays en temps de service actif — pour ne pas parler du temps de guerre — est un contact étroit entre le pouvoir exécutif et le haut-commandement militaire. Les dictatures et les monarchies fortes ont résolu le problème en confiant les deux fonctions au même personnage. Dans la démocratie américaine, le président Roosevelt, lui aussi, était à la fois chef de l'administration, de la diplomatie et des forces armées. Notre système dualiste procède de traditions différentes. Il exige, surtout pour le cas du service actif, une délimitation précise des compétences respectives du Conseil fédéral et du commandant en chef, qu'on s'attache ces temps-ci à mieux définir. Il nécessite aussi des contacts constants et étroits entre les deux instances, et l'on peut se demander si les doléances courtoisement exprimées dans leurs deux rapports sur la période 1939-1945 n'impliquent pas une responsabilité partagée dans les manquements signalés des deux côtés. Bien que le Conseil fédéral

affirme n'avoir jamais pris de décision de principe contre la convocation du commandant en chef de l'armée à ses séances, il n'en a pas moins varié sa pratique sur ce point du début à la fin du service actif. Le contraste entre les années 1939-1941 et les quatre dernières années de belligérance prend un relief accru, si l'on ajoute à la liste des cinq séances communes citées par celui-ci dans son rapport (p. 25) celles du 18/19 mai, du 18 juin et du 1er juillet 1940, où le général fut aussi convoqué au domicile de M. le président Pilet-Golaz sans avoir eu à le demander. Avec l'entrée en fonctions de M. le conseiller fédéral Kobelt, les méthodes semblent avoir changé. On peut se demander si c'est pour le mieux. Il est bon de rappeler ici la véritable pensée du général. « C'est au Conseil fédéral, autorité supérieure et « collège », qu'il appartient de convoquer la personne du général et de l'entendre, soit au moment où la situation paraît tendue, soit, à plus forte raison, lorsque surgit une divergence de vues ou quelque difficulté. »

Le chef du D.M.F. a, depuis 1941, toujours joué le rôle d'intermédiaire. Ce manque de liaisons simples et rapides, dans les situations difficiles, par contact direct entre le « collège » et le commandant semble procéder d'un malentendu. Dans l'armée même, la règle veut que la liaison soit recherchée par le subordonné vers le supérieur. Par tact et déférence, le général semble avoir constamment attendu que l'initiative en vînt du pouvoir exécutif. Et cela jusqu'au delà de son temps de fonctions.

Navrés, en effet, des réactions diverses suscitées par la publication du rapport de l'ancien commandant en chef, les membres de celui-ci regrettèrent après coup que ce document ne leur eût pas été adressé au préalable. Il eût été avantageux, selon eux, que ce texte et leurs remarques fussent portés simultanément à la connaissance des Chambres, ainsi que du public. Ils n'ont eu aucune connaissance, ajoutent-ils ailleurs, de la manière dont il serait établi ni de ce qu'il contiendrait. Peut-être est-ce mieux ainsi : ils eussent pu céder à la tentation de n'en présenter au public qu'une version tronquée et édul-

corée, conférant ainsi à un document purement militaire une tournure politico-militaire incompatible avec la personnalité de son auteur. C'est l'avis du général, que nous avons eu l'honneur d'interroger sur ce point. Le Conseil fédéral, selon lui, aurait dû lui exprimer à temps ses désirs. Bien que l'ancien commandant en chef ait tenu le Chef du D.M.F. au courant de ses pourparlers avec le Chancelier de la Confédération et des décisions qu'il prit en accord avec celui-ci et le président de l'Assemblée fédérale à l'égard de la publication de son texte, M. Kobelt et ses collègues gardèrent le silence. Ne sont-ils pas un peu responsables de ce qui est arrivé ? Par excès de réserve, sans aucun doute.

Nous ne jurerons pas, cependant, qu'une partie de la responsabilité de cette mésentente n'incombe pas aussi un peu à l'ancien commandant en chef. Les regrets, si discrètement exprimés par l'ancien chef de l'E.M. de l'armée à propos des distances trop grandes qui le séparaient de son chef suprême (p. 468 de son rapport), sont un indice qu'il convient de ne pas négliger, si l'on veut tirer les leçons d'une expérience précieuse.

Il paraît hors de doute néanmoins que le Conseil fédéral n'a pas toujours mis toute la recherche désirable dans ses rapports avec le chef de l'armée. Par contre, dans la partie constructive de son exposé, il nous semble professer une confiance par trop optimiste dans le fonctionnement des liaisons et la liberté de mouvement des troupes dans la période d'alerte qui précéderait une mobilisation de guerre. Conscient mieux que quiconque du caractère de soudaineté inouïe et dévastatrice avec lequel se déclencheront les hostilités à l'avenir, il ne semble pas accepter toutes les conséquences logiques de ces perspectives. Se berce-t-il vraiment de l'illusion qu'en temps de crise, il pourra mettre en branle assez tôt la procédure constitutionnelle en vue de l'élection du général ? Croit-il que celui-ci aura en toutes circonstances la possibilité d'exécuter la mobilisation et la mise en place de ses troupes avant l'ouverture des hostilités ? Ces questions posent à leur tour celles des plans d'opérations dans la défensive.

Nous avons peine à partager le scepticisme du Conseil fédéral sur ce point. Ne faut-il pas plutôt admettre franchement, dès maintenant, les lignes générales d'une conflagration possible et abandonner la réserve intellectuelle que nous impose une conception par trop pédante et timorée de notre neutralité ? A l'échelle planétaire qui s'impose aujourd'hui, les prémices stratégiques nécessaires à l'élaboration de deux ou trois plans d'opérations de première urgence se simplifient terriblement. Il semble possible de substituer hardiment aux préparatifs d'un dispositif d'attente les mesures propres à réaliser avec le maximum de vitesse l'occupation de la position d'armée la plus probable dans les circonstances politico-stratégiques du moment. En vérité, l'argumentation que développe le rapport du Conseil fédéral sur l'inutilité des plans d'opérations, pour la défensive, paraît peu convaincante à l'époque des armes V, des bombardiers stratosphériques lourds et des offensives aéroportées. Encore une fois, le simple bon sens nous fait douter que, dans tous les cas, il sera loisible à notre haut commandement (à supposer, nous le répétons, qu'on ait eu le temps de le désigner) d'exécuter les mouvements requis pour le passage du dispositif d'attente à un dispositif de défense conçu et ordonné au dernier moment. La vieille règle selon laquelle, en stratégie comme en tactique, on doit toujours construire sa manœuvre en fonction des prévisions les plus défavorables, n'a-t-elle donc plus cours ?

Mais ce problème demande à lui seul une longue étude sur la carte et dans le terrain. Nous ne pouvons que poser ici un grand point d'interrogation.

Le défaut de liaison étroite, sinon confiante, entre le général et le Conseil fédéral, que nous relevions tout à l'heure, apparaît encore dans leur argumentation à propos du maintien du secret militaire.

« On remarquera peut-être, écrit notre Exécutif, que le présent rapport, établi d'après les pièces officielles et les observations des membres de la Commission de Défense nationale, reste plus réservé que ceux du général et du chef de l'Etat-

Major général partout où le secret est en jeu. On peut se demander s'il était utile de rendre publiques des affaires qui, sans doute, peuvent avoir de l'importance pour le Conseil fédéral et les nouveaux chefs de l'armée et présenter de l'intérêt pour les membres de l'Assemblée fédérale, mais qui ne sont pas destinées au grand public et encore moins aux pays étrangers. »

Remarques intéressantes, en vérité. Elles nous rappellent les perplexités qui nous assaillaient tous en service actif à propos de la possibilité de maintenir le secret dans tel ou tel cas. Les solutions variaient selon les unités d'armée, plus souvent encore selon les individus ; elles n'étaient pas toujours frappées au coin du bon sens ! Le général, bien renseigné sur l'étendue de l'information étrangère, estime que les révélations contenues dans son rapport et celui du colonel-commandant C. Huber n'en sont guère pour les grandes puissances. D'ailleurs, elles ne concernent que le passé. Il eût été cependant tout disposé à les filtrer lui-même, si on le lui avait demandé à temps, comme on en avait la possibilité. Au reste, il importe davantage, estime notre ancien commandant en chef, d'être discrets sur nos appréciations du présent et nos intentions futures. Avec lui, nous nous demandons aussi si la dernière partie du rapport du Conseil fédéral ne facilite pas imprudemment la besogne des S. R. aux aguets...

Quoi qu'il en soit, nous saluons avec plaisir la conclusion que le rapport du Conseil fédéral vient mettre à une polémique désagréable et trop souvent stérile. Le devoir de chacun est de seconder, à sa place et dans la mesure de ses compétences, ceux qui ont la responsabilité de faire un avenir meilleur avec les solides matériaux d'un passé honorable. « Le peuple et l'armée, conclut notre pouvoir exécutif, peuvent se souvenir avec fierté des temps du service actif. »

Cap. E.M.G. RAPP.